

**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
 VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
 VU l'arrêté du 18 avril 2017 accordant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
 VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
 VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
 VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 28 septembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence Sciences Humaines et Sociales mention GEOGRAPHIE** est ainsi constitué pour **l'année universitaire 2021-2022** :

Licence 1	Licence 2	Licence 3
Président : Yves RICHARD	Président : Albin ULLMANN	Présidente : Nadège MARTINY
Membres :	Membres :	Membres :
Jean-Philippe ANTONI	Jean-Philippe ANTONI	Yves BOQUET
Yves BOQUET	Philippe BLANC	Pierre CAMBERLIN
Pierre CAMBERLIN	Yves BOQUET	Valérie FACCHINETTI
Valérie FACCHINETTI	Valérie FACCHINETTI	Valérie GACON
François JACQUIN	Nadège MARTINY	Mohamed HILAL
Pascal ROUCOU	Pascal ROUCOU	Anne JÉGOU
David SIMIAND	Thomas THEVENIN	Damien MARAGE
		Pascal ROUCOU
		Thomas THEVENIN
		Albin ULLMANN

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le 3 décembre 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines


 Philippe SALVADORI